

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 121

présenté par
M. Jean-François Lamour

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« dans un »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.